



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 8 juin 2017

Elections législatives : informations sur l'acheminement des documents de propagande électorale dans le département du Rhône

A l'occasion du premier tour des élections législatives dans le Rhône, les professions de foi des candidats et les bulletins de vote à leur nom ont été expédiés à l'ensemble des électeurs/trices du département. Toutefois, dans certaines communes ou sur certains secteurs, des dysfonctionnements ont été constatés, notamment l'absence de certaines professions de foi et/ou bulletins.

Les envois de propagande électorale sont assurés par une société prestataire. Dès la mise en évidence du problème, la préfecture du Rhône a examiné avec l'entreprise l'ensemble du processus qualité mis en œuvre, afin d'engager au plus vite les solutions correctrices nécessaires.

Ces difficultés liées à l'acheminement de la propagande ne remettent en cause ni les opérations électorales du dimanche 11 juin 2017, ni la liste des candidats officiellement déclarés.

La préfecture du Rhône invite les électeurs/trices à consulter le site www.programme-candidats.interieur.gouv.fr, où les candidat(e)s qui en ont exprimé le souhait ont publié leur profession de foi, dans un format identique aux documents imprimés, validés par la commission de propagande électorale et adressés par voie postale aux électeurs.

Par ailleurs, l'ensemble des bulletins de vote des candidats seront disponibles dans tous les bureaux de vote lors du 1^{er} tour du 11 juin 2017.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Christelle MONTEAGUDO 06 12 32 05 83

Luc PERRACHON 04 72 61 60 54



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Standard : 04.72.61.60.60 – Télécopie : 04.78.60.49.38 – <http://www.rhone.gouv.fr>